

Un habitant, un masque

Face à la crise du Covid-19, en solidarité envers les habitants et les entreprises de son territoire, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère s'est engagée à fournir un masque par habitant.

Au-delà des gestes barrières essentiels, le port du masque est un moyen de protection supplémentaire qui apparaît indispensable.

Soucieux de répondre à la forte attente des habitants d'être équipés de masques dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, Jean PAPADOPULO, Président de la CAPI et les 22 Maires des communes membres ont décidé de commander le 14 avril dernier **des masques lavables à destination des Capiérois auprès uniquement d'entreprises de notre territoire.**

Courant mai, ces masques seront mis à disposition gratuitement auprès de l'ensemble de la population du territoire. Ils permettront de **préparer et sécuriser** au mieux **la reprise d'activité** progressive sur l'agglomération.

➤ Quelles sont les caractéristiques de ce masque ?

Il s'agit d'un masque barrière lavable, à plis Classe UNS-1, conçu selon la spécification AFNOR S76-001 (usage non sanitaire, pas destiné à un usage médical).

C'est un masque composé de 3 couches de tissus polyester, de fibres haute ténacité pour une meilleure durabilité et de fibres hydrophobes pour une meilleure résistance au lavage ménager et industriel.

Les masques fabriqués à partir de ce complexe filtrant sont lavables à 60° et réutilisables jusqu'à 50 fois lorsque les conditions d'utilisation sont respectées (voir notice lors de la distribution).

La durée limite maximum de port du masque est de 4 heures consécutives.

➤ Où a-t-il été fabriqué ?

Ce masque de protection est en cours de fabrication par deux entreprises **situées sur le territoire de la CAPI** : « **Porcher Industries** », basée à Eclose-Badinières et « **Sofileta** », basée à Bourgoin-Jallieu.

Pour rappel, pour faire face à la crise sanitaire actuelle, Porcher industries, société internationale de textile de pointe, a réorienté une partie de ses usines pour se lancer dans le développement et la production massive d'une solution technique spécialement conçue pour la fabrication de masques réutilisables, certifiés par la DGA UNS-1. Il s'agit du masque le plus léger disponible sur le marché.

Même s'il ne s'agit pas de son cœur de métier, l'entreprise Sofileta s'est elle aussi lancée dans la production de masques en tissus.

➤ Comment sera-t-il distribué ?

Dès réception des commandes, la CAPI remettra les masques aux 22 communes membres de l'agglomération qui seront chargées de les distribuer.

Chaque commune fixera elle-même les modalités de distribution.

Chaque habitant est invité à se renseigner auprès de sa commune pour connaître les modalités de distribution.

Rappel des 22 communes membres de la CAPI : Bourgoin-Jallieu, Châteauvilain, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Eclose-Badinières, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin-de-la-Tour, Succieu, Vaulx-Milieu, Villefontaine.

➤ Le mot de Jean PAPADOPULO, Président :

« Depuis le début de cette crise sans précédent que nous connaissons, La CAPI s'est positionnée aux côtés des communes pour mettre en œuvre tous les moyens de lutte contre l'épidémie, protéger les plus vulnérables, accompagner les habitants et les entreprises et préparer avec sérénité et sécurité la reprise qui s'amorcera durant le mois de Mai.

Avec l'ambition de fournir un masque de qualité par habitant, la CAPI donne à chaque habitant les moyens de se déplacer et reprendre une activité en toute confiance. »

Retrouvez l'ensemble des informations lies à la CAPI sur son site internet : www.capi-agglo.fr